



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC**

L'an deux mille quatorze, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – NIMIS Philippe – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Karine GALBRUN à Anita JOULAIN

- Sylvie VERGOS à Valérie VOISIN

Date de convocation : 5 novembre 2014

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

**DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE  
BUDGET DE  
L'ASSAINISSEMENT**

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 27  
Nombre de votants : ..... 29

Monsieur DERVOUOT, Adjoint au Maire, expose que la dotation aux amortissements est plus élevée que prévu. Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte

transmis au représentant de l'Etat et

informe qu'il peut faire l'objet d'un recours

pour excès de pouvoir, devant le Tribunal

Administratif de Rennes dans un délai de

deux mois

Reception par le préfet : 18/11/2014

Publication : 19/11/2014

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Montant
D 2315	Installations, matériel et outillage technique	+ 1 349 €
R 28158	Amortissements des autres matériels	+ 1 349 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant
D 6811	Dotations aux amortissements	+ 1 349 €
R 70611	Redevances assainissement collectif	+ 1 349 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative au budget de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 novembre 2014

LE MAIRE

Olivier BELLEC

